



Obligations envers les parents

Par **guizef**, le **28/06/2009** à **22:05**

Bonjour, j'aimerais savoir si les enfants sont obligés de participer aux frais d'hébergement en maison de retraite de leurs parents malgré d'importants différents et une absence notoire, voir même permanente d'échange et de dialogue, dûe à une indifférence chronique (de la part des parents: absence à tout moment important de la vie de leur enfant y compris à leur mariage).

quelle solution pour éviter de subir une autre humiliation.

Par **Petit Pierre**, le **30/06/2009** à **10:09**

Guizef,

aucune solution pour échapper à l'Obligation Alimentaire envers ascendants.

En cas de maltraitance ou d'abandon pendant l'enfance,
(*et il faut pouvoir le prouver*), un juge peut en ce cas dispenser un enfant de l'O.A.

Pierre

Par **guizef**, le **30/06/2009** à **12:53**

merci, d'avoir répondu aussi rapidement à ma question malgré le manque de solutions que cela m'apporte, vous n'y êtes pour rien, cordialement Mr. Roccaforte